GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

Ville de
Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	p1	communautaire récréatif		■					
		u1	utilité publique légère		■					
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	0					
		Nombre de logements		max.	0					
	STRUCTURE / BÂT	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	--					
		Largeur minimum		(m)	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	--					

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	--					
		Largeur minimum		(m)	--					
		Profondeur minimum		(m)	--					

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	--					
		Avant maximun		(m)	--					
		Latérale minimum		(m)	--					
		Total des deux latérales minimum		(m)	--					
		Arrière minimun		(m)	--					
		Espace naturel		(%)	--					
		Rapport espace bâti / terrain		max.	--					
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--					
		Nombre de logement / hectare		max.	--					

DISPOSITIONS SPÉCIALES									

ZONE:	Rec 305
De récréation	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: